



L'apprentissage Anticip  de la Conduite : AAC

Pour s'inscrire   l'Apprentissage anticip  de la conduite en  cole de conduite, il faut :

-  tre  g  de 15 ans ou plus ;
- avoir l'accord de son repr sentant l gal
- avoir l'accord de l'assureur du ou des v hicule(s).

1. Conditions d' ligibilit 

Pour d buter la phase de conduite accompagn e, voici les conditions obligatoires :

1. avoir r ussit l'examen du code de la route
2. avoir suivi une formation pratique de 20 heures minimum avec un enseignant de l' cole de conduite,
3. avoir suivi 'une  valuation favorable de la part de l'enseignant de la conduite et de la s curit  routi re aboutissant   une attestation de fin de formation

2. Les avantages

L'apprentissage anticip  de la conduite permet :

- de commencer la formation initiale en  cole de conduite (code et conduite) d s 15 ans
- d'acqu rir de l'exp rience de conduite : minimum 3000 kms et minimum 12 mois
- de diversifier les zones de conduite (ex : montagne), les moments de conduite (ex : vacances), les situations de conduite (ex : nuit)
- d'inclure ses accompagnateurs (g n ralement les parents) dans l' ducation routi re du jeune apprenant
- une remise en question  ventuelle de la conduite des accompagnateurs
- de r duire la dur e de la p riode probatoire du permis   2 ans au lieu de 3 (les nouveaux titulaires du permis de conduire disposent de 6 points sur leur permis et doivent attendre deux ans sans infraction avant d'en obtenir 12)
- de passer l' preuve du permis de conduire   17 ans. En revanche, il n'est possible de conduire seul qu'  partir de 18 ans
- d'augmenter sensiblement la probabilit  de r ussite   l'examen du permis de conduire : environ 75% de chances de l'obtenir d s la premi re pr sentation contre 55% par la voie de l'apprentissage traditionnel
- d'obtenir un tarif pr f rentiel sur son assurance « jeune conducteur »



3. L'accompagnateur

L'accompagnateur doit :

-  tre titulaire de la cat gorie B du permis de conduire (permis v hicule l ger) : minimum cinq ans sans interruption
- avoir obtenu l'accord de son assureur
-  tre mentionn  dans le contrat sign  avec l' cole de conduite.

Il est possible et bienvenu d'avoir plusieurs accompagnateurs,  galement hors parents

4. Suivi de la phase de conduite accompagn e

Cette p riode d bute par un rendez-vous pr alable puis sera suivi de deux rendez-vous p dagogiques obligatoires

Organisation d'un rendez-vous pr alable avec la pr sence du ou des accompagnateur(s) :

- Dur e : 2 h : conduite et th orie ( changes en voiture)
- Apport de conseils p dagogiques de l'enseignant, consignes de suivi pendant la phase de conduite accompagn e

La conduite avec l'accompagnateur se d roule sur une p riode d'une dur e d'**au moins un an au cours de laquelle l'apprenti-conducteur 3 000 kms minimum.**

Organisation de rendez-vous p dagogiques interm diaires :
2 Rendez-vous pratique : S ance individuelle

Objectifs : mesurer les progr s r alis s par l' l ve et apporter les conseils n cessaires pour continuer la conduite accompagn e dans de bonnes conditions

dur e 1 heure avec la pr sence des accompagnateurs :

- Au terme de 4   6 mois de conduite accompagn e ou 1000   1500 kms
- A l'approche de la majorit  et/ou au terme des 3000 kms effectu s
- Bilan interm diaire facultatif selon la dur e de la conduite accompagn e et selon les besoins de l'apprenant et/ou accompagnateur(s)

Crit re 1.7



2 Rendez-vous th orique : S ance collective

Objectifs :

- Dialogue sur la conduite accompagn e
- Mise en  vidence de certains sujets de s curit  routi re
- Sensibilisation et r flexion sur les comportements du conducteur
- Sensibilisation sur la notion d' coconduite
- Sensibilisation sur la responsabilit  du conducteur : constat amiable

dur e 2 heures avec la pr sence des accompagnateurs :

- Au terme de 4   6 mois de conduite accompagn e ou 1000   1500 kms
- A l'approche de la majorit  et/ou au terme des 3000 kms effectu s

5. Consignes

La r glementation du code de la route doit  tre respect e par l'apprenant et l'accompagnateur.

- Conduite interdite en dehors des fronti res nationales

Attention : en conduite accompagn e,

Documents en possession :

- Formulaire de demande de permis de conduire ou sa photocopie,
- Livret d'apprentissage
- Extension de garantie de l'assurance.
- Attestation d'assurance du v hicule conduit
- Accompagnateur en possession de son permis de conduire
- Certificat d'immatriculation du v hicule

Le formulaire de demande de permis de conduire permet de justifier de la situation d'apprentissage de la conduite, en cas de contr le par les forces de l'ordre.

Crit re 1.7